



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

REF/FAF/SG/N° 1297/2019

27 DEC. 2019

A Messieurs les Présidents,
Ligue de Football Professionnel,
Ligue Nationale de Football Amateur,
Ligue Inter-régions de Football,
Ligues Régionales de Football,
Ligues de Wilaya de Football,

Objet : A/S Forfait jeunes catégories

Messieurs,

Nous tenons à vous rappeler les sanctions concernant les forfaits chez les catégories.

Si une équipe de jeunes d'un club déclare forfait délibérément, abandonne le terrain ou refuse de participer à une rencontre, le club encourt les sanctions suivantes :

- 1 - Match perdu par pénalité pour l'équipe fautive.
- 2 - Une défalcation d'un (01) point à l'équipe sénior après le troisième forfait.
- 3 - Une amende de :

- Clubs de football professionnel (Ligue 1 et Ligue 2) :
Soixante Mille Dinars (60 000 DA) pour le club.
- Clubs de la Division Nationale Amateur et de la Division Inter-régions :
Quarante Mille Dinars (40 000 DA) pour le club.
- Clubs des Divisions Régionales : Trente Mille Dinars (30 000 DA) pour le club.
- Clubs des Divisions Honneur et Pré-honneur :
Quinze Mille Dinars (15 000 DA) pour le club.

Les cas de force majeure seront traités par les organes juridictionnels conformément aux dispositions prévues par le règlement des championnats des catégories jeunes.

Un forfait est comptabilisé après l'absence délibérée à une rencontre officielle d'une seule catégorie et non pas de toutes les catégories jeunes.

Veuillez agréer Messieurs les Présidents, nos salutations distinguées.

N.B : Cette circulaire annule la circulaire numéro 1294 du 26/12/2019

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
SAAD Mohamed
Secrétaire Général



شارع أحمد واكهد ص ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر - Alger - Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim